

Les acteurs

LES ACTEURS ET INTERLOCUTEURS QUI PEUVENT VOUS CONSEILLER ET VOUS ASSISTER DANS CETTE DÉMARCHE



▪ **Le directeur d'unité** : garant de votre sécurité, il vous communique les orientations et les instructions de la Direction générale.

▪ **L'encadrant** : il vous informe des risques particuliers rencontrés à votre poste de travail et vous forme aux méthodes de travail les plus sûres.

▪ **L'assistant de prévention** : il s'agit de votre interlocuteur de proximité, il vous conseillera sur toutes les questions de prévention et de sécurité.

▪ **Le référent produits chimiques** : le cas échéant, vous pouvez le contacter, en coordination avec l'assistant de prévention, pour toute question plus spécifique.

▪ **Le conseiller de prévention** : il est le relais de l'assistant de prévention en délégation régionale ou au sein de l'établissement.

▪ **Le chargé de mission risque chimique** : il est l'expert dans le domaine, interlocuteur du conseiller de prévention pour les questions plus délicates et moins courantes.

▪ **Le médecin de prévention** : vous pouvez le solliciter pour toute question relative à votre santé et à celle de votre enfant à naître.
